

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1 à 5,

Vu les dispositions légales en la matière, notamment le règlement de circulation routière,

Vu le Décret N° 91-1147 du 14 octobre 1991 relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures en vue d'assurer la bonne réalisation de cet abattage et taille et la sécurité des usagers de la route et des piétons,

Considérant que des travaux d'évacuation de bois doivent être réalisés par la société SAS Yvon BRETON 4 rue Ker Héol - 29600 PLOURIN-LES-MORLAIX au droit du Parking du Menhir - 29160 CROZON, du 11 au 19 juin 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 **Du 11 au 19 juin 2024**

La société SAS Yvon BRETON sera autorisée à occuper une partie du domaine public (4 places de parking) afin de pouvoir réaliser des travaux d'évacuation de bois au Parking du Menhir en CROZON.

ARTICLE 2 **Du 11 au 19 juin 2024**

La société SAS Yvon BRETON devra baliser et sécuriser son chantier.

Aucun dépôt ne sera autorisé pendant le week-end.

Un état des lieux de la chaussée sera constaté par la police municipale en début et fin de chantier, et la chaussée devra être restituée dans le même état qu'au début de chantier.

ARTICLE 3 **Du 11 au 19 juin 2024**

Il y a lieu de procéder à un rétrécissement de chaussée. La circulation des véhicules sera réglementée par des panneaux B 15 et C 18.

ARTICLE 4

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

Rétrécissement de chaussée

Stationnement interdit

Panneaux Travaux AK5

ARTICLE 5

La signalisation correspondante sera mise en place sous la responsabilité de la société SAS Yvon BRETON 4 rue Ker Héol - 29600 PLOURIN-LES-MORLAIX.

ARTICLE 6

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 7

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON

Le Service de Police Municipale

BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON

Les Services Techniques Municipaux.

Communauté des communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à l'intéressé.

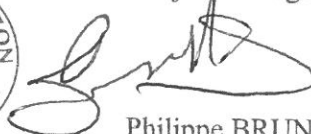
Pour extrait certifié conforme

A CROZON, le 10 juin 2024

P/Le Maire



L'Adjoint délégué


Philippe BRUN